

## **Lettre ouverte à madame la Présidente du groupe de travail "Qualité de l'offre et de l'achat de formation"**

**(dans la cadre des consultations en vue d'une réforme de la formation professionnelle)**

Madame la Présidente,

Ayant eu beaucoup de contradicteurs lors de la réunion du 28 octobre, je tiens à vous réaffirmer la position des Régions sur le sujet de la qualité de l'offre et de "l'achat" de formation. Nous faisons la distinction entre 3 sortes de formations :

- Les formations de découverte des métiers, d'orientation professionnelle, de remise à niveau des connaissances de base, de recherche de contrat ou de formation, de pré-qualification ou de qualification permettant d'obtenir une certification correspondant à une première entrée dans le métier. Ces actions et prestations sont en très grande partie financées par les pouvoirs publics (les Régions, particulièrement)(note 1). Et elles s'adressent le plus souvent à des publics menacés d'exclusion. Dans ce domaine, où l'accompagnement est indispensable, la stabilité des dispositifs est une nécessité vitale, ainsi que la très forte implication des formateurs. Nous sommes là en plein dans la notion de Service Social d'Intérêt Général (SSIG). Des règles de choix et de financement spécifiques doivent être définies. Il semble qu'un consensus puisse être trouvé sur ce point.
- Les formations d'adaptation au poste ou à l'organisation du travail. C'est un domaine qui échappe largement au champ des Régions et qui concerne directement les entreprises dans le cadre du Plan de Formation. Il est cependant intéressant pour les Régions que les Organismes de Formation qui travaillent avec elles dans le domaine des formations qualifiantes fassent également ce type de formation, pour une double raison : d'une part cela permet aux organismes de formation de pouvoir diversifier leurs financements, et cela permet à ces organismes de pouvoir rester en contact avec la réalité de l'exercice des métiers.
- Les formations qualifiantes aboutissant à des diplômes ou certifications. Ce domaine peut être commun aux Régions, aux FONGECIF et aux entreprises. Le rôle des Régions comme Chef de file de la formation professionnelle doit se traduire par une action dans le temps pour faire évoluer l'offre de formation et non pas par une simple posture d'acheteur de formation. Les Régions doivent pouvoir labéliser les organismes qui acceptent d'entrer dans un processus leur permettant de répondre aux exigences des missions de service public qui leurs sont confiées. Ces exigences sont :
  - La qualité de la formation
  - La permanence de l'offre de service (de formation) dans le temps
  - L'adaptation aux besoins des usagers
  - L'acceptation de collaborer et de partager des expériences avec des organismes appartenant à d'autres fédérations pour rechercher une meilleure réponse aux besoins du public. C'est, par exemple, grâce à la collaboration entre l'AFPA, l'AFPI et la chambre d'agriculture 44 que nous avons réussi à faire vivre en zone rurale (Nord de la Loire-Atlantique) un centre de formation en soudure formant des demandeurs d'emploi, des salariés, des intérimaire, et dont la viabilité économique dépend de cette diversité des publics.

C'est dans cet esprit qu'en Pays de la Loire, nous signons avec les fédérations d'organismes de formation (le code des marchés nous interdit de conventionner avec les organismes) des « conventions pour la construction d'un Service Public Régional de la Formation Tout au Long de la Vie ». Ces conventions fixent les objectifs à atteindre pour les organismes de formation de la fédération (qualité, modularisation, alternance, Développement Durable), ainsi que le montant de l'aide financière de la Région. En complément, la Région organise, par exemple, des formations de sensibilisation au développement Durable à destination des formateurs et responsables des organismes de formation (plusieurs centaines en ont déjà bénéficié).

L'objectif de modularisation est maintenant atteint, puisque c'est une condition qui figure aujourd'hui dans l'appel d'offres du PRFQ (Programme des Formations Qualifiantes). Mais c'est le résultat d'un travail coopératif qui a duré 3 ans, avec la collaboration du Rectorat (CAFOC). Cela montre que la labellisation est un résultat de processus, et non pas une condition à poser a priori. Nous pensons que cette labellisation peut être un point de repère pour les acheteurs privés de

formation professionnelle et qu'il pourrait être élaboré conjointement avec les FONGECIF et les OPCA qui le souhaitent. Les contrôles pourraient être effectués par les DRTEFP...  
Tout cela suppose, bien entendu, que la réforme de la formation professionnelle adapte le code des marchés publics en conséquence.

Ceci étant précisé, je tiens à vous livrer quelques réflexions supplémentaires.  
Cette ambiance du groupe de travail n'est sans doute pas étrangère à sa composition : outre les représentants habituels des partenaires sociaux et des administrations de l'Etat, il y a une sur-représentation des intérêts privés (représentants de grands groupes industriels ou de services) et une sous représentation des Régions, ainsi que des bénéficiaires de la formation professionnelle. Lors de cette réunion, en particulier, j'ai parfois eu l'impression d'être hors sujet, "à côté de la plaque". Je tiens à vous rappeler que les Régions financent une part non négligeable de la formation professionnelle initiale et de la formation continue (y compris, quelquefois, pour certains salariés). Et nous essayons de le faire au nom de l'intérêt général des populations concernées, des territoires et des activités économiques (souvent après une large concertation), en vertu de la légitimité que nous a conféré le suffrage universel.  
La faible prise en compte de notre mission qui semble régner dans ce groupe de travail pose la question de l'utilité de la participation de représentants de l'ARF aux travaux de votre groupe de travail. C'est au moins l'état actuel de la réflexion de la Commission "Formation Professionnelle" de l'ARF.  
Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

**Patrick COTREL**, Vice Président du Conseil régional des Pays de la Loire,  
Président de la Commission Formation Professionnelle, Apprentissage et Politiques de l'Emploi

Note 1 : Ce type d'actions peut intéresser d'autres financeurs. Par exemple, en Pays de la Loire, nous avons signé des conventions avec AGFOSPME et OPCALIA pour favoriser l'engagement dans un processus de formation des salariés des PME les moins qualifiés (les plus fragiles en cas de problème économique).